

les crises particulières sur des mécanismes tels que les groupes d'amis du Secrétaire général³⁰. La brusque réduction des effectifs de la MINUAR exigée par le gouvernement rwandais en échange de son consentement à la reconduction de cette mission - et finalement acceptée par le Conseil - avait amené le Canada à se retirer de la force (que deux de ses généraux avaient conduite dans ses heures les plus sombres), convaincu de ce que la MINUAR n'était plus en mesure de s'acquitter de son mandat. La mission devait se retirer du Rwanda peu de temps après.

Il importe aussi que le Conseil reste fidèle à sa vision comme à ses décisions initiales, et qu'il se garde de tout « élargissement rampant » en ce qui concerne les missions³¹. À cet égard, il est essentiel que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, institué à grand bruit en 1993 et sous-financé depuis, reçoive tout l'appui politique et matériel dont il a besoin pour mener à bien son mandat. S'il devait échouer, la crédibilité du Conseil en souffrirait tout particulièrement.

Bien que les conflits intercommunautaires ne soient, à l'évidence, ni faciles ni rapides à régler, et qu'un engagement international soutenu soit nécessaire pour asseoir la confiance nationale émergente dans les institutions de l'État, le Conseil de sécurité (les États-Unis en particulier) est de plus en plus obsédé par des « scénarios de retrait rapide ». Or, les OMP ne doivent pas être de simples occasions d'« instantanés » pour les pays fournisseurs de contingents. Dans bien des cas, la clé du succès réside dans un engagement soutenu à long terme.

Enfin, dans son *Agenda pour la paix*, M. Boutros-Ghali fait ressortir l'importance des activités de consolidation de la paix, qui permettent d'étayer les fragiles structures de paix par le redressement et le développement de l'économie. L'ONU ne s'est toutefois pas toujours montrée prête à emprunter cette voie. Pire encore, les institutions financières internationales et l'ONU agissent souvent à

³⁰ Ces groupes informels, composés de pays membres et non-membres du Conseil, sont apparus pour faire avancer certaines questions à l'ONU. Le phénomène n'est pas tout à fait nouveau, puisqu'il a existé par exemple un « groupe de contact » pour la Namibie, de 1978 à 1990. Ces groupes se sont cependant multipliés dans les années 1990. Largement autoconstitués, quoique formellement désignés par le Secrétaire général, ils ont joué un rôle précieux au niveau de la conception et de l'application des stratégies de l'ONU visant notamment le Cambodge, El Salvador, Haïti et la Géorgie. Bien qu'ils soient utiles au Secrétaire général et qu'ils soient tenus par la plupart des membres du Conseil de sécurité comme un moyen efficace de préparer le terrain en vue des actions du Conseil, ces groupes ont toutefois été accueillis avec consternation par certains pays, dont la Nouvelle-Zélande. Ces derniers accusent ces groupes « autodésignés » de miner l'égalité souveraine des États membres et d'usurper le rôle du Conseil plénier. Quoi qu'il en soit, les groupes d'amis ne sont pas près de disparaître.

³¹ Il y a « élargissement rampant » lorsque le Conseil, souvent par pure frustration ou pour apaiser l'opinion publique, modifie graduellement le mandat d'une OMP, la faisant passer d'objectifs limités à des objectifs plus larges incluant parfois l'imposition de la paix, sans pour autant lui fournir les ressources voulues pour réaliser ces objectifs plus ambitieux.